



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » du C2D 1

Rapport d'audit financier
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
Rapport d'audit financier
Ce rapport contient 18 pages hors annexes



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), phase 1, nous vous présentons ci-après notre rapport relatif au projet « Routes » pour la période 2015.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaissements et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie) ;
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet au cours de l'exercice 2015.

Responsabilité de la préparation des états financiers

La Cellule de suivi du Projet (CSP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne permettant de garantir que la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.



Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

a) Procédures de passation de marchés

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet et qui doivent être financés par le C2D sont acquis conformément au code des Marchés Publics de Côte d'Ivoire.

b) Compte bancaire dédié

Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des dépôts (ACCD) au nom de la CSP.

Chercher à établir si les transactions financières effectuées sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

c) Dépenses engagées dans le cadre projet et correspondant à la période auditée

S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Plan Annuel d'Activités en vigueur au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

d) *Système de contrôle interne*

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

e) *Protection des actifs*

S'assurer que la CSP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

f) *Exécution physique*

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

1 Opinion sur les états financiers du projet

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Routes », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées pour le C2D et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus avec l'AFD et l'Etat de Côte d'Ivoire.

2 Résultats des procédures convenues

a) *Procédures de passation de marchés*

Notre revue des procédures de passation de marchés n'a pas mis en évidence d'anomalie majeure nécessitant d'être reportée.

b) *Compte bancaire dédié*

Les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié N°CI 650 01001 010356640000 47, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom du projet « MIE Routes » correspondent à la période auditée et font apparaître un solde de 16 483678 755 francs CFA au 31 décembre 2015.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Lors de notre revue, nous avons constaté qu'une dépense de 223 805 759 francs CFA concernant le projet « Eau » a été réglée par erreur sur le compte projet « Routes » au profit du fournisseur GENERAL ELECTRIQUE CI en date du 10/09/2015.

Toutefois cette opération était une erreur de l'Agent Comptable qui a été régularisée en date du 18/09/2015.

c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période audité

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre projet ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan Annuel d'Activités en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période audité.

d) Système de contrôle interne

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport de recommandations séparé.

e) Protection des actifs

Nos travaux relatifs à la protection des actifs n'ont pas mis en évidence d'anomalies.

f) Exécution physique

Les visites de chantier que nous avons effectuées confirment l'exécution des travaux. Cependant, ces visites font ressortir certaines insuffisances présentées de façon détaillée au chapitre 4 du rapport.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo

Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé


Marcel Kopoin

Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sommaire

| | Pages |
|--|-------|
| 1 Contexte et objectifs de la mission..... | 7 |
| 2 Volet audit des comptes du projet..... | 10 |
| 3 Volet revue des passations de marchés..... | 12 |
| 4 Volet exécution physique..... | 13 |



1 Contexte et objectifs de la mission

1.1 Contexte de la mission

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4 090 milliards de francs CFA, sur un stock de 6 373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD), à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de FCFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1 900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D, en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;
- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), une structure permanente, placée auprès du Premier Ministre, ayant pour mission d'assister le COS-C2D et le CTB-C2D, dans l'exécution de leurs missions ; il assure



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

également le suivi comptable, budgétaire et technique des projets et programmes du C2D.

Notre cabinet a été sélectionné à la suite d'un appel d'offres international, pour conduire l'audit des différents projets au niveau des CSP et des UCP. Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Routes » pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Ce projet est régi par la convention d'affectation n°CCI 13 74 01J du 22 novembre 2013.

1.2 Objectifs de la mission et son déroulement

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien que les ressources allouées au titre du C2D sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés.

A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé), et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning ;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état de dépenses corresponde à ladite période ;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaissements et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet sur la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « MIE Routes » se sont déroulés en mai 2015 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet. Le volet examen de l'exécution physique conduit avec notre expert a permis de visiter, sur une base de sondages plusieurs infrastructures financées par le C2D, sur l'étendue du territoire.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Nous avons dans le cadre de notre mission rencontré les responsables impliqués dans ce projet :

- La Responsable de la CSP route, au sein du ministère des infrastructures économiques ;
- Les Responsables en charge des travaux chez PRICI ;
- Les Responsables en charge des travaux chez Ageroute.

2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Routes » se présentent comme suit au 31 décembre 2015 en FCFA :

| TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES | | | | | |
|---|-----------------------|-------|--------------------------------------|-----------------------|-------|
| Période: Du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015 | | | | | |
| EMPLOIS | Montants en FCFA | Notes | RESSOURCES | Montants en FCFA | Notes |
| Dépenses de fonctionnement de la CSP | 26 255 298 | 3 | Trésorerie d'ouverture au 01.01.2015 | 22 052 808 858 | 1 |
| Dépenses courantes | 6 832 768 | | Banque | 22 052 808 858 | |
| Frais bancaires | 17 822 530 | | | | |
| Actifs immobilisés | 1 600 000 | | | | |
| Dépenses opérationnelles | 34 414 874 805 | 4 | | | |
| Ouvrages et Travaux | 31 454 326 161 | | Fonds reçus de l'AFD | 28 872 000 000 | 2 |
| Rémunérations MOD & MO | 2 960 548 644 | | Appel de fonds 50% | 28 872 000 000 | |
| Trésorerie à la clôture | 16 483 678 755 | 5 | | | |
| Banque | 16 483 678 755 | | | | |
| TOTAL DES EMPLOIS | 50 924 808 858 | | TOTAL DES RESSOURCES | 50 924 808 858 | |

2.1 Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2015

Note 1

Les états de trésorerie du projet « Routes » présentent un solde d'ouverture au 01 janvier 2015 de 22,053 milliards de francs CF. Ce solde est corroboré par le relevé bancaire de l'ACCD au 31 décembre 2014.

Note 2

Ce poste enregistre les fonds virés sur le compte bancaire ACCD du projet, à partir du compte spécial C2D logé à la BCEAO. Le montant de 28,872 milliards de francs CFA correspond à un virement portant date de valeur du 30 avril 2015.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Nous avons reçu de l'Agent Comptable Central du Trésor, les relevés bancaires permettant de confirmer les transactions sur le compte.

Note 3

Les dépenses de fonctionnement de la CSP s'élèvent 26 255 298 francs CFA sur l'exercice 2015. Elles comprennent principalement les frais bancaires, des indemnités versées au personnel de la Cellule de Suivi du Projet « Routes » et le solde pour l'achat du véhicule Nissan de la Responsable de la CSP.

L'exploitation des supports justificatifs nous a permis de confirmer le montant des dépenses de fonctionnement y compris les indemnités du personnel de la CSP.

Note 4

Le contrôle des dépenses opérationnelles n'a pas révélé d'anomalie. Ces dépenses sont composées de:

- (i) Ouvrages et travaux pour un montant de 31,454 milliards au 31 décembre 2015 ;
- (ii) Rémunération des Maîtres d'Ouvrages Délégués et Maîtres d'Œuvres, nommément Ageroute, Prici, GAUFF INGENIERIE et TERABO.

Note 5

Le projet « Routes » présente un solde de trésorerie de FCFA 16 483 678 755 à la clôture au 31 décembre 2015. Nos travaux nous ont permis de confirmer que ce solde est correct et retrace l'ensemble des transactions effectuées dans le cadre du projet sur l'exercice.



3 Volet revue des passations de marchés

Au cours de l'exercice 2015, il n'y a pas eu de nouveaux marchés passés et conclus au titre du C2D. Il y a eu toutefois quelques avenants aux anciens marchés, notamment :

Avenant Suivi et contrôle des travaux de réfection, de réhabilitation et de préparation des surfaces de la voirie revêtue d'Abidjan (C2D) : 44 711 900 FCFA TTC.

Travaux d'aménagements et de bitumage de voirie dans les communes d'Abobo et de Yopougon LOT 2 (Avenant au marché N°2014-0-2-0279/02-21) : 258 662 638 TTC.

Travaux de réparation des surfaces de la voirie revêtue d'Abidjan (lot 2).

Notre revue de ses marchés et avenant n'a pas mis en évidence d'anomalie majeure nécessitant d'être reportée.

4 Volet exécution physique

4.1 Diligences mises en œuvre

Compte tenu de la visite de certains tronçons de route et ouvrages lors du précédent audit en novembre 2015, les visites à réaliser au cours du présent audit ont été ciblées de la manière suivante :

- Pour les travaux de PAT interurbain, aucune visite n'a été programmée, les travaux étant quasiment achevés en novembre 2015. Toutefois, le tronçon Autoroute – N'douci – Hermankono – Divo – Gagnoa (165 km) a été observé lors de la descente à Soubré, des corrections étant en cours sur cet axe en fin d'année 2015 ;
- Tous les tronçons de renforcement de réseaux revêtus ont été entièrement parcourus, l'état d'avancement des travaux y étant faible lors des visites de novembre 2015. Il s'agit des routes Adzopé – Feuve Comoé (78 km) et Ferkéssédougou – Ouangolodougou (46 km) ;
- Deux (02) tronçons de piste de la Nawa ont été également été parcourus ; il s'agit de ceux qui étaient à l'origine du retard des entreprises concernées en novembre 2015. Il s'agit des tronçons Soubré – Mabéhiri II – Mabéhiri I (32,10 km) sur lequel est construit un pont non prévu dans le marché de base, et Gueyo – Dabouyo (41,90 km) sur lequel se trouve le plus grand dalot du projet ;
- Tous les projets de voirie urbaine sous la Maîtrise d'Ouvrage Délégué du PRICI ont été visités car ils ne faisaient pas partie des diligences de l'exercice 2014. Il s'agit des quatre (04) projets de PAT sur un linéaire de 12,20 km et des deux (02) projets d'aménagement et de bitumage sur un linéaire de 04,92 km.

4.2 Résultat de la revue de l'exécution physique

4.2.1 Suivi des insuffisances relevées lors du précédent audit

| Rappel du problème identifié l'an passé | Evolution à la date de l'audit |
|---|--|
| <p>Volet 1 : Sauvegarde du réseau routier</p> <p>La sauvegarde du réseau routier confiée aux entreprises SOROUBAT, RAZEL et NSE CI a été faite dans les normes. Toutefois, nous formulons les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sécurité des usagers lors des travaux par une signalisation appropriée en amont et en aval des sections en cours d'exécution. | <ul style="list-style-type: none"> Relativement à la sécurité, aucun accident ou incident lié aux travaux qui étaient en cours l'an passé n'a été signalé ce qui laisse supposer que l'entreprise a appliqué les mesures demandées. |
| <ul style="list-style-type: none"> Les sections N'douci – Hermankono – Divo (75 km) et Gagnoa – Yacolidabouo (63 km), visiblement abîmées (probablement du fait de l'existence d'un trafic induit important, les usagers allant vers le port de San Pedro par la côtière préférant dorénavant cet axe plus confortable) ont besoin d'un renforcement pour la pérennité des investissements consenties et la praticabilité globale de l'itinéraire Autoroute – N'douci – Hermankono – Gagnoa – Yabayo. Cette situation est de nature à entraîner une détérioration rapide de ce tronçon ce qui va entraîner des difficultés de circulation sur l'axe Autoroute – Yabayo | <ul style="list-style-type: none"> Le problème de dégradation observé sur les sections N'douci – Hermankono – Divo (75 km) et Gagnoa – Yacolidabouo (63 km), n'a pas été corrigé. Ndouci - Hermankono - Divo a fait l'objet de correction avant la réception définitive du 16 juin 2016 |
| <p>Volet 2 : Consolidation et renforcement du réseau (Route d'Adzopé – Pont de la Comoé)</p> <p>La consolidation et le renforcement du réseau (route d'Adzopé – Pont de la Comoé) confiés à l'entreprise SINTRAM est effective. Cependant le taux d'avancement physique de 30% est faible comparé au calendrier contractuel d'exécution (50% du temps déjà entamé). Par conséquent, il serait important que l'entreprise adjudicataire améliore son organisation pour éviter des retards de livraison.</p> | <p>En mai 2016, nous constatons que l'organisation de l'entreprise adjudicataire s'est nettement améliorée. En effet, elle a rattrapée son retard. Sauf imprévu, le délai contractuel sera respecté.</p> <p>A titre de comparaison, entre le 01 janvier et le 31 mai 2016 (cinq (05) mois), l'entreprise SINTRAM a effectué autant, en termes d'exécution physique, qu'entre le 05 novembre 2014 et le 31 décembre 2015 (quatorze (14) mois) soit 32%. Son taux d'exécution physique est de 64% au 25/05/2016.</p> |
| <p>Volet 2 : Consolidation et renforcement du réseau (Réseau en terre, piste de la Nawa)</p> <p>Les travaux ont été réalisés et sont conformes aux cahiers de charges. Cependant, nous formulons la recommandation suivante :</p> <p>Le Groupement ICON EPC/DIAKITE TRAVAUX devrait rendre plus efficace et efficiente l'organisation des travaux sur le tronçon Soubré – Mabéhiri 2 – Mabéhiri 1 en vue de terminer les travaux dans le délai contractuel</p> | <p>Les travaux du marché de base ont été réceptionnés. Il ne reste que la construction du pont entre les villages Mabéhiri II et Mabéhiri I. Ces travaux, faisant partie d'un avenant sont en cours d'exécution. La pause des prédalles du tablier était en cours d'achèvement le 27/05/2016.</p> <p>Il est à noter que l'entreprise a perdu quinze (15) jours sur son délai, la livraison, donc la pause des appareils d'appui en néoprène</p> |

| Rappel du problème identifié l'an passé | Evolution à la date de l'audit |
|--|---|
| | (tâche du chemin critique) ayant été perturbée par la grève du personnel des Régies Financières. |
| <p>Volet 3 : Construction d'ouvrage d'art (Pont de Beoumi) par Colas</p> <p>Les travaux ont été correctement exécutés. Toutefois, il conviendrait de procéder au bitumage de tous les remblais d'accès de part et d'autre de l'ouvrage en vue de canaliser les eaux pluviales par des bordures vers des descentes à aménager à cet effet. Cette situation commençait déjà à provoquer l'érosion de ces remblais dont la hauteur atteint 16 mètres. Nous notions que 100 mètres avait été déjà bitumés de part et d'autre.</p> | <p>Le problème s'aggrave car nous notons qu'une érosion des remblais d'accès à l'ouvrage d'art est en cours.</p> <p>L'ouvrage est sous surveillance par la mission de contrôle dans le cadre de son contrat jusqu'à la réception définitive. Le problème est prévu être corrigé par COLAS</p> |
| <p>Volet 4 : Voirie Urbaine d'Abidjan (Kennedy – Abobo – Clouetcha)</p> <p>Nous avons recommandé qu'une solution soit trouvée au problème de la signalisation horizontale (celle-ci s'effaçait cinq (05) mois à peine après la réception provisoire). En effet, le CCTP, bien que conforme aux prescriptions de l'Association pour la Qualification des Equipements de la Route (ASQUER) ne semblait plus assurer la qualité de la signalisation.</p> | <p>Le problème n'a pas été résolu. Toutefois, il convient de noter que c'est un problème aux causes multiples demandant des études approfondies avec l'appui du LBTP.</p> |

4.2.2 Principaux constats résultant des chantiers exécutés sur l'année 2015

| | |
|---|--|
| Constatation n°1a | Intitulé: Volet 2.1 : Consolidation et renforcement du réseau revêtu : Adzopé – Fleuve Comoé |
| Problème relevé : Travaux d'un opérateur privé dans l'emprise, sans mesures conservatoire | |
| <p>Description de la constatation:</p> <p>Interventions de l'opérateur de téléphonie Moov par la réalisation des fouilles dans l'emprise et l'assiette de la route. Ces travaux sont de nature à déstabiliser les talus de remblais (PK 10, 20 et 21 à titre d'exemples) et des remblais d'accès au dalot. Ils entraînent également des difficultés de réalisation des fossés de crêtes et de pieds de talus prévus ainsi que le remblayage de certains fossés latéraux empêchant ainsi l'écoulement libre des eaux pluviales hors de la chaussée.</p> <p>Nous recommandons de faire respecter à cet opérateur la distance de 25 m de l'axe de la route portée sur l'autorisation qu'elle a reçue. Dans le cas où cet opérateur ne peut pas respecter cette distance, nous proposons les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation formelle de l'Ageroute ; • Signature par cet opérateur d'un engagement à déplacer à sa charge son réseau, en cas d'extension de travaux routier dans l'emprise. | |
| <p>Commentaire de la structure :</p> <p>Les dispositions sont prises actuellement en vue de faire respecter à l'opérateur ces engagements.</p> | |



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

| | |
|--|--|
| Constatation n°1b | Intitulé: Volet 2.1 : Consolidation et renforcement du réseau revêtu : Adzopé – Fleuve Comoé |
| Problème relevé : Sécurité du personnel de chantier non garantie | |
| Description de la constatation: Il ressort de nos vérifications que les équipements de protection individuels (EPI) des ouvriers travaillant sur le chantier ne sont pas remplacés, malgré leur état de vétusté. De même, il apparaît qu'il n'existe pas de visite médicale conforme du personnel particulièrement exposé (cas de ceux travaillant aux centrales de concassage et d'enrobé et ceux de l'atelier revêtement). Ces insuffisances sont de nature à exposer les ouvriers aux accidents et à certaines maladies professionnelles. Nous recommandons que l'ensemble du personnel soit doté en EPI en bon état. Nous suggérons également d'effectuer les visites médicales prévues dans le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). | |
| Observations de la structure : Ces dispositions prévues dans le PGES sont en cours d'application. | |

| | |
|--|--|
| Constatation n°1c | Intitulé: Volet 2.1 : Consolidation et renforcement du réseau revêtu : Adzopé – Fleuve Comoé |
| Problème relevé : Risque de détérioration consécutive à un problème de compacteur | |
| Description de la constatation: Nous avons identifié une faiblesse inhérente aux travaux de renforcement sous trafic entre les PK56+000 et 60+000 : un problème de compacteur non rapidement identifié a entraîné la non validation dans les délais prescrits de la couche de base de la section précédente ce qui a entraîné l'exposition de la couche de base de la section ci-dessus mentionnée à un trafic plus important que prévu, son revêtement ayant pris du retard. Ce problème pourrait entraîner une détérioration prématurée de cette section. La Mission de contrôle a eu le bon réflexe d'arrêter l'avancement de l'atelier « couche de base » ce qui a circonscrit le problème. Nous recommandons de Surveiller la section considérée (du PK56+000 au PK60+000), notamment par des mesures de déflexion ou autres. | |
| Commentaires de la structure : Ce constat est relatif à une situation très ponctuelle. En effet, il n'est pas nécessaire de le relever de façon spécifique car tout de suite, le constat a été traité et fait partie de la vie normale d'un chantier de ce type. | |



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

| | |
|--|--|
| Constatation n°2 | Intitulé: Volet 2.1 : Consolidation et renforcement du réseau revêtu : Ferkessédougou – Ouangolodougou. |
| Problème relevé : problème d'organisation de l'entreprise de travaux susceptible d'entraîner des retards d'exécution | |
| Description de la constatation: Bien que les travaux déjà réalisés sur le tronçon soient conformes aux prescriptions techniques, il ressort de notre visite sur le site et de la lecture des Procès-verbaux de réunions hebdomadaires que l'entreprise HALLA CORPORATION présente des problèmes d'organisation et de respect des procédures et instructions données par la MDC et le MOD (Ageroute). Cette situation s'illustre à travers la reprise des prestations mal exécutées, ce qui peut être sources de retard dans le calendrier de livraison. Nous recommandons que l'entreprise: <ul style="list-style-type: none">• Fournisse sans délai un projet d'exécution complet ;• Respecte les procédures et instructions données ;• Renforce ses moyens matériel et humain ;• Améliore son organisation ;• Augmente la production de granulats à au moins 1000 tonnes/jour avant le 15/06/2016 par l'installation d'un second concasseur | |
| Observations de la structure : Les dispositions sont prises actuellement en vue d'augmenter la production du granulat et de respecter ces recommandations. | |

| | |
|--|--|
| Constatation n°3 | Intitulé: Volet 4.2 : Voirie urbaine d'Abidjan avec PRICI comme MOD |
| Problème relevé: Dégradation du fait des usagers | |
| Description de la constatation: Les travaux ont été réalisés en conformité avec le CCTP, tous les six (06) contrats ont fait l'objet d'une réception provisoire. Il ressort toutefois la faiblesse suivante : Une bonne partie de la route d'Azito est ensablée du fait de l'utilisation par les transporteurs de sable de camions inadaptés à cet usage. Cela peut entraîner une disparition progressive de la chaussée sous le sable et inconfort des usagers car la route va finalement avoir le comportement d'une route non revêtue. Des mesures idoines devraient être discutées avec les autorités. | |
| Observations de la structure : Juste recommandation. L'entretien courant des ouvrages routiers doit être effectif. | |



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D-1

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

A l'exception des insuffisances et points d'attention présentés ci avant, nos visites n'ont pas mis en évidence de problèmes majeurs. En effet :

Relativement au volet 1 concernant la sauvegarde du réseau revêtu, nous notons que tous les chantiers ont fait l'objet d'une réception provisoire. Travaux effectifs et conformes aux prescriptions techniques du marché.

Relativement au volet 2.2 « Consolidation et renforcement du réseau en terre : Réhabilitation des pistes rurales de la Nawa », il ressort que tous les chantiers des marchés de base ont fait l'objet d'une réception provisoire. Les travaux sont effectifs et conformes aux prescriptions techniques du marché. La construction du pont entre Mabéhiri II et Mabéhiri I, objet d'un avenant, est au stade de la réalisation de la dalle du tablier.

Relativement au volet 3 « Construction d'ouvrages d'art : Pont de Béoumi », nous avons constaté que le pont a été inauguré le 02 octobre 2015. Les travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions techniques.

Relativement au volet 4.1 « Voirie urbaine d'Abidjan avec Ageroute comme MOD », nous avons constaté que les travaux sont réalisés de façon conforme aux prescriptions techniques. Un contrat a été déjà réceptionné, l'autre est en attente de réception.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

**Annexe : Liste des projets faisant partie de l'audit au 31 décembre 2015
(PAT : Point à temps - RP : Réception provisoire)**

Annexe : Liste des projets routiers à auditer

Annexe : Liste des projets faisant partie de l'audit au 31 décembre 2015
 (PAT : Point à temps - RP : Réception provisoire)

| PROJET DU 1 ^{er} C2D - VOLET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT | | | | | | | | | |
|--|--|---------------|-------------------------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------------|--------------|-------------------|-----------------------------------|
| N° Lot | Entreprise | Longueur (km) | Itinéraire | Montant TTC | Montant Avenant | Taux d'exécution au 31/12/2015 | Délai (mois) | Démarrage | Observations |
| VOLET 1 | SAUVEGARDE DU RESEAU REVETU INTERURBAIN (PAT INTERURBAIN) | | | | | | | | |
| Lot 1 | SOUROUBAT CI | 118,00 | | 3 939 427 023 | 940 269 972 | 100% | 12 | 15/10/2014 | RP effectuée le 01/10/2015 |
| | | 75,00 | Dimbokro-Bongouanou-Kotobi | | | | | | |
| | | 43,00 | Toumodi – Dimbokro | | | | | | |
| Lot 2 | RAZEL CI | 199,90 | | 3 260 664 159 | 971 550 532 | 100% | 12 | 15/10/2014 | RP effectuée le 15/04/2015 |
| | | 75,00 | Hermankono - N'douci – Divo | | | | | | |
| | | 8,00 | Autoroute du Nord (PK109) – N'douci | | | | | | |
| Lot 3 | NSE CI | 83,00 | | 3 510 557 606 | 757 594 892 | 100% | 12 | 15/10/2014 | RP effectuée le 30/12/2015 |
| | | 74,00 | Gagnoa – Yabayo | | | | | | |
| | | 57,00 | Guessabo – Issia | | | | | | |
| | | 82,00 | Divo – Gagnoa | | | | | | |
| | | 41,00 | San Pedro - Grand Bereby | | | | | | |
| | | 312,00 | Grand Bereby - Tabou | | | | | | |
| | | 513,00 | | 10 710 648 788 | 2 669 415 396 | | | | |

Annexe : Liste des projets faisant partie de l'audit au 31 décembre 2015
(PAT : Point à temps - RP : Réception provisoire)

| VOLET 2 | CONSOLIDATION ET RENFORCEMENT DU RESEAU | | | | | | | | | |
|------------------------------------|---|--------|---|----------------|-------------|--|------|----|------------|--------------------------------------|
| Réseau revêtu : | | | | | | | | | | |
| | SINTRAM | 78 km | Adzopé - Fleuve | 20 988 139 069 | | | 32% | 24 | 05/11/2014 | Fin des travaux prévue le 05/11/2016 |
| | HALLA CORPORATION | 46 km | Ferkéssoudougou – Ouangolodougou | 18 282 802 540 | | | 20% | 16 | 23/12/2014 | Fin des travaux prévue le 23/04/2016 |
| Réseau en terre : Piste de la Nawa | | | | | | | | | | |
| Lot 1 | ICON/DIAKITE | 101,85 | | 2 400 637 548 | 437 776 932 | | 85% | 12 | 15/10/2014 | Marché de base réceptionné |
| | | 25,55 | Carrefour Cédar - Konamblekro – Brahimakro | | | | | | | |
| | | 18,40 | Walebo - Kpangbakro – Serigbagan | | | | | | | |
| | | 32,10 | Soubré - Mabehiri II - Mabehiri I | | | | | | | |
| | | 25,80 | Gnankoragui - Commandantkro – Allakonankro | | | | | | | |
| Lot 2 | LE NZI | 96,40 | | 1 652 790 812 | 468 591 896 | | 78% | 12 | 15/10/2014 | RP attendue |
| | | 41,90 | Gueyo - Chantier - N'zuekro - Petit Bondoukou - Carrefour Dougoupié – Dabouyo | | | | | | | |
| | | 5,80 | Lahouridou 2 - Carrefour Tohourou Denis – Kossoyo | | | | | | | |
| | | 10,20 | Chantier - Dougoupié - Carrefour Petit Bondoukou – Dabouyo | | | | | | | |
| | | 8,50 | Carrefour Bobou 2 - Amanikro - Touhourou Denis – Kossoyo | | | | | | | |
| | | 5,00 | Botro – Bagui | | | | | | | |
| | | 12,00 | Bakayo – Kouadiokouamekro | | | | | | | |
| | | 13,00 | Pont sur rivière Niegre – Touadji 1 | | | | | | | |
| Lot 3 | CEMIL OZGUR | 66,00 | | 1 646 832 190 | -19 999 200 | | 100% | 08 | 15/10/2014 | RP effectuée le 12/02/2016 |
| | | 10,60 | Bretihio - Pangue - Paulekro - Leonardkro - Carrefour Salifoukro – Lazarekro | | | | | | | |

Annexe : Liste des projets faisant partie de l'audit au 31 décembre 2015
(PAT : Point à temps - RP : Réception provisoire)

| | | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|--|--------------------|-----------|-------------------|-----------------------------------|
| | 21,50 | Atiwo - Onankankro - Sarakakro - Manglekro - Salifoukro - Lazarekro - Akoun Yaokro | | | | |
| | 8,80 | Carrefour Salifoukro - Lazarekro - Bloc - Jbkro | | | | |
| | 10,10 | Ziwayo 1 - Djekro - Deniskro - Nguessankro - Bandamankro | | | | |
| | 15,00 | Negreagui - Djibagui | | | | |
| Lot 4 | CGE | 2 446 212 460 | 100% | 12 | 15/10/2014 | RP effectuée le 11/12/2015 |
| | 31,30 | Bagolieoua - Gbazoa - Roa - Zakoeoua | | | | |
| | 18,00 | Grand Zatry - Koreguhe | | | | |
| | 26,50 | Amaragui - Adamadougou Groussikro - Logboba (Dioulakro) | | | | |
| | 19,65 | Adk - Buyo | | | | |
| | 8,90 | Sekroukro - Fleuve | | | | |
| Lot 5 | FRANZETTI | 1 326 410 482 | 100% | 09 | 15/10/2014 | RP effectuée le 14/07/2015 |
| | 21,20 | Meagui - Negregui - Ousso N'guessankro - Fleuve | | | | |
| | 24,60 | Krohon - Ahoutouagui - Sofoci | | | | |
| | 414,40 | 9 472 883 492 | 886 369 628 | | | |
| VOLET 3 | CONSTRUCTION D'OUVRAGE D'ART | | | | | |
| Pont de Béoumi | 304 m | Béoumi - Kounahiri | | | | |
| | COLAS Afrique | 8 647 054 167 | 100% | 20 | 01/02/2014 | Inauguré le 02/10/2015 |
| VOLET 4 | VOIRIE URBAINE D'ABIDJAN | | | | | |
| AGEROUTE | | | | | | |



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Annexe : Liste des projets faisant partie de l'audit au 31 décembre 2015
(PAT : Point à temps - RP : Réception provisoire)

| | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------------|-----------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------|------|----|------------|----------------------------|
| | STPC/STPCE CI | 2,40 km | Kennedy - Abobo - Clouetcha | 1 656 742 727 | | 100% | 08 | | RP effectuée le 26/06/2015 |
| | STPC/STPCE CI | 1,17 km | Clouetcha - Alépé | 706 989 814 | | 100% | | | RP attendue |
| PRICI | | | | | | | | | |
| PAT | | | | | | | | | |
| Lot 1 | EKDS/ENSBTP | 3,30 km | Abobo | 681 905 480 | -14 | 100% | 03 | 30/01/2015 | RP effectuée le 06/08/2015 |
| Lot 2 | SORUBAT | 4,80 km | Adjamé et Marcory | 893 626 100 | 258 662 636 | 100% | 03 | 30/01/2015 | RP effectuée le 17/09/2015 |
| Lot 3 | COLAS Afrique | 4,10 km | Yopougon | 903 885 546 | 252 417 929 | 100% | 02 | 30/01/2015 | RP effectuée le 04/08/2015 |
| Lot 4 | NSE | | Yopougon | 901 701 042 | 262 512 932 | 100% | 04 | 30/01/2015 | RP effectuée le 16/03/2016 |
| Aménagement et bitumage | | | | | | | | | |
| Lot 1 | ENSBTP/BECSA | 2,22 km | Abobo | 1 513 271 705 | 451 027 538 | 100% | 04 | 30/01/2015 | RP effectuée le 28/04/2016 |
| Lot 2 | CGE | 2,70 km | Yopougon | 3 860 256 248 | 1 107 998 732 | 80% | 06 | 15/02/2015 | RP effectuée le 16/03/2016 |
| | TOTAL | 20,69 km | | 11 118 378 662 | 2 332 619 753 | | | | |